

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

YVES GUYOT

## Les capitaux et l'industrie française

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 52 (1911), p. 42-54

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1911\\_\\_52\\_\\_42\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1911__52__42_0)

© Société de statistique de Paris, 1911, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

## II

# LES CAPITAUX ET L'INDUSTRIE FRANÇAISE

### SOMMAIRE

- I. — Les capitaux : définition.
- II. — L'industrie métallurgique.
- III. — L'industrie minière.
- IV. — L'industrie textile.
- V. — L'industrie électrique.
- VI. — Les valeurs industrielles.
- VII. — Le crédit à l'industrie.
- VIII. — Conclusion.

### I

#### Les capitaux — Définition

Les capitaux font-ils défaut à l'industrie française ?

Telle est la question qui a été posée dans de bruyantes polémiques : je laisserai ici toute polémique de côté, et je ne citerai que des faits qui ont rapport à l'année 1909.

Dans le langage propre aux banques, le mot capitaux signifie, comme l'a dit M. Courcelle Seneuil (1) « une somme de valeurs qui peut changer de forme sans peine et est complètement indépendante des substitutions qui peuvent être opérées dans le catalogue des objets dont les valeurs particulières, ajoutées les unes aux autres, forment cette somme... Dans le langage ordinaire des affaires, les valeurs exprimées en monnaie sont considérées comme les capitaux par excellence et prennent seules l'appellation commune de capitaux ». Mais il n'est nullement nécessaire que la monnaie intervienne elle-même directement ou immédiatement.

Je vais essayer de donner, avec l'approximation aussi serrée que le permettent les documents que j'ai pu me procurer, le chiffre des capitaux de nos grandes industries et examiner la manière dont elles les ont obtenus.

### II

#### L'industrie métallurgique

Je me réfère d'abord à une étude de notre éminent collègue M. Neymarck qui a paru dans le *Rentier* des 27 octobre, 7 novembre et 7 décembre 1909 sur les *Valeurs métallurgiques*. Elle n'avait d'autre objet que de renseigner les personnes qui avaient des placements à faire sur le taux auquel elles pourraient les effectuer.

---

(1) *Traité des opérations de Banques*, p. 20 et 46.

J'en extrais le tableau suivant :

	Dates	Capital	Réerves et amortissements divers	
			Obligations	
		(en millions de francs)		
Aciéries de France. . . . .	30 juin 1909	15.000	7.164	25.071
Schneider et C <sup>ie</sup> (Creusot). . . . .		27.000	15.000	21.000
Forges et aciéries de la Marine et d'Homécourt . . . . .		28.000	22.824	8.500
Forges et aciéries du Nord et de l'Est. Chatillon-Commentry et Neuves-Maisons . . . . .	1909	15.000	10.000	15.780
Commentry, Fourchambault et Decazeville . . . . .		18.500	15.000	16.544
Hauts-fourneaux, forges et aciéries Denain et Anzin. . . . .	26 mai 1909	18.750	•	15.076
		12.000	6.555	14.857

Pour certains de ces établissements, les réserves et amortissements sont égaux et même supérieurs au capital.

Mais ce tableau retardait déjà. Ainsi pour « Commentry, Fourchambault et Decazeville », le chiffre indiqué de 15.076.000 francs pour les réserves et amortissements, ne comprenait pas 6.837.500 francs d'actions remboursées et rachetées, bien qu'au bilan publié par la Société, ce montant ait été retranché du capital qui ne figurait plus ainsi que pour 11.912.500 francs au lieu de 18.750.000 francs portés au tableau.

Pour « Châtillon-Commentry et Neuves-Maisons », le montant porté sous la rubrique « obligations », savoir 15 millions de francs, se rapportait au total émis et comprenait 267.500 francs d'obligations amorties qui devaient être ajoutées aux 16.544.000 francs de « réserves et amortissements ». Pour les « Hauts Fourneaux, Forges et aciéries de Denain et d'Anzin », il a été tenu compte de la situation au 26 mai 1909, avec le capital augmenté à 12 millions de francs, alors que le montant des « réserves et amortissements » ne comprenait pas la prime provenant de l'émission des actions nouvelles et s'élevant au delà de 2 millions.

Les Forges et Aciéries du Nord et de l'Est ont porté, en 1906, leur capital à 15 millions en créant 6.000 actions nouvelles de 500 francs. Mais on n'avait appelé que 125 francs, ce qui prouve que la Société n'était pas pressée d'utiliser ses ressources.

Pour les « Forges et Aciéries de la Marine et d'Homécourt », les « réserves et amortissements », figuraient au tableau pour 8.500.000 francs et comprenaient (autant qu'on peut s'en rendre compte en tentant de reconstituer ce chiffre à l'aide des différents postes du bilan) :

1° Obligations amorties . . . . .	1.175.500 <sup>f</sup>
2° Réserve statutaire. . . . .	2.800.000
3° Prévisions pour fabrication en cours . . . . .	650.000
4° Réserve spéciale provenant de l'émission d'actions nouvelles. . . . .	3.613.125
5° Report à l'exercice suivant . . . . .	269.997

On n'y trouve donc en réalité, en dehors des obligations amorties, aucun amortissement proprement dit, alors qu'en réalité, la Société avait prélevé sur ses bénéfices, en plus de 4.560.623 francs d'amortissements statutaires, un montant de 20.333.533 francs pendant les sept derniers exercices, pour l'amortissement de ses travaux neufs.

Ces sociétés n'ont pas besoin de concours financier et se développent au moyen de prélèvements effectués chaque année sur leurs bénéfices.

Si elles ont besoin de capitaux, elles les demandent à leurs actionnaires qui les souscrivent et les gardent. Quand le capital des Forges et Aciéries de la Marine et d'Homécourt fut porté de 20 à 28 millions, on créa 16.000 actions : 10.125 furent attribuées à la Société anonyme de Vezin-Aulnoye : les 5.875 autres furent prises par les actionnaires anciens au prix de 1.015 francs, et, par suite du prix d'émission, elles constituèrent à la compagnie une réserve de 3.613.125 francs ; ayant de grosses réserves, de grosses disponibilités, ces sociétés se suffisent le plus souvent à elles-mêmes.

Elles ont rarement besoin des sociétés de crédit ; mais quand la Compagnie des Forges et Aciéries de la Marine et d'Homécourt a émis 48.000 obligations 4 %, les établissements de crédit, dont le Comptoir National d'Escompte de Paris, les ont offertes au public à 497'50 et le public n'a point refusé de les accepter.

Ce taux prouve que ce n'est pas à l'industrie métallurgique que le capital fait défaut.

Bien plus, M. Cavallier, directeur général des Forges de Pont-à-Mousson, lors de la visite, au mois de juillet 1909, de la Société des ingénieurs civils, leur fit les déclarations suivantes (*Bulletin* n° 3) :

« L'argent n'est pas rare en France et nos industries inspirent aux bas de laine une confiance sans borne, dont on peut se faire une idée en calculant le taux auquel le public capitalise nos valeurs métallurgiques. »

Les capitaux ne font donc pas défaut, en France, à l'industrie métallurgique.

### III

#### L'industrie minière

Dans les préjugés populaires, on s'imagine qu'une concession de mine est une fortune assurée à celui qui l'obtient : en réalité, c'est le droit pour celui qui l'obtient d'y engloutir des capitaux à ses risques et périls.

Les partisans de la confiscation partielle ou totale, de la nationalisation plus ou moins hypocrite des mines, ne cessent de comparer les bénéfices des mines à leur capital initial (1), qui, en effet, est insignifiant. Pour vingt mines ayant produit 28.941.000 tonnes de houilles en 1908, il y en a huit : Aniche, Anzin, Dourges, Lens, Nœux, Montrambert, Grand'Combe, Carmaux, dont le capital n'a pas de valeur nominale.

Le capital de Béthune est de 3 millions ; celui de Bruay de 1.040.000 francs ; celui de Courrières de 6 millions ; de Douchy de 3.644.000 francs ; de l'Escarpelle de 2.887.000 francs ; de Marles de 2.916.000 francs ; de Liévin de 2.100.000 francs ; de la Loire de 8 millions ; de Roche-la-Molière de 3.500.000 francs ; de Saint-Étienne 8 millions ; de Blanzy 15 millions ; de Ferfay-Gauchy 2.625.000 francs.

Dans un rapport, M. G. Vuillemin, administrateur de la compagnie d'Aniche, a montré comment s'est constitué le capital des mines en France.

---

(1) Voir *Les mines, charges et menaces fiscales*, par YVES GUYOT (*Journal des Économistes*, août 1910).

« Fondée en 1773 par le marquis de Trainel, la Compagnie des mines d'Aniche après cinq ans de travaux infructueux, découvre enfin la houille en 1778. Cette découverte fait naître les plus grandes espérances ; ses deniers sont vendus à 5.000 francs et à 8.333 francs, alors qu'il n'a été versé que moins de 1.000 francs »

« De 1773 à 1846, en soixante-treize ans, la totalité des dividendes ne s'éleva qu'à 636'57 par denier. Cependant l'exploitation produisit annuellement, de 1810 à 1838, de 230.000 à 370.000 hectolitres ou 24.000 à 38.000 tonnes. Elle réalisait quelques bénéfices qui étaient absorbés par l'entretien et le renouvellement des vieux travaux ou de l'outillage et par des explorations en dehors de la concession.

« L'extraction qui était tombée à 19.000 tonnes en 1840, atteint le chiffre de 85.000 tonnes en 1846. On réalise des bénéfices qui permettent de faire face aux travaux de développement et de distribuer des dividendes.

« Les travaux qui étaient restés concentrés à Aniche s'étendent dans les environs de Douai où l'on avait découvert la houille grasse en 1852.

« En 1855, on adopte un vaste programme de travaux qui s'exécutent successivement et auquel on consacre des sommes considérables, mais qui sont prélevées entièrement sur les bénéfices (1) ».

Ainsi les actionnaires de la compagnie d'Aniche se sont contentés pendant soixante-treize ans d'un dividende très faible : et quand ils sont arrivés aux grands bénéfices, au lieu de les répartir en dividendes, ils en ont consacré la plus grande partie à la mine. On peut dire que l'histoire d'Aniche est le type de presque toutes les compagnies houillères.

Quels chiffres représentent les immobilisations ainsi réalisées des compagnies houillères ? M. Couriot, dans son discours inaugural, comme président de la Société des ingénieurs civils de France, en 1904, disait : « On peut évaluer à 40 francs les frais de premier établissement d'un charbonnage par tonne extraite ».

C'est un chiffre qu'on ne peut évaluer que par des procédés indirects : car l'évaluation du capital de premier établissement est très difficile pour plusieurs motifs, entre autres parce que toutes les mines n'ont pas adopté la même classification et les mêmes méthodes comptables.

J'ai essayé, d'après leurs rapports, d'établir les immobilisations de certaines mines (2).

	Immobilisation (en milliers de francs)
Courrières . . . . .	35.781
Douchy . . . . .	4.697
Escarpelle . . . . .	34.771
Lens . . . . .	123.044
Montrambert . . . . .	2.204
La Loire . . . . .	17.315
Roche-la-Molière . . . . .	13.497
Saint-Étienne . . . . .	7.015
Grand-Combe . . . . .	37.108
Carmaux . . . . .	17.161
Blanzay . . . . .	15.011
Ferfay-Cauchy . . . . .	5.131
	<hr/> 312.736

(1) *Les mines de houille d'Aniche, exemple des progrès réalisés dans les houillères du nord de la France*, par E. VUILLEMIN, Dunod, éditeur.

(2) Ce tableau a paru dans l'*Information*, du 7 janvier 1910.

Je donne ces chiffres comme indications ; mais je ne me fais pas d'illusion sur leur exactitude. Ce tableau donne, à un million près, le même chiffre pour Courrières, qui, en 1908, a produit 2.188.000 tonnes, et pour l'Escarpelle, qui en a produit 682.000. Certainement Courrières a dépensé trois fois plus. Montrambert a produit 680.000 tonnes ; les compagnies de Roche-la-Molière et Firminy ont produit 826.000 tonnes ; celle de la Loire 723.000 tonnes. Cependant Montrambert ne compterait que 2.204.000 francs d'immobilisations, huit fois moins que la Loire, six fois moins que Roche-la-Molière. C'est invraisemblable !

Ces charbonnages ont produit, en 1908, 13.180.000 tonnes, soit à peu près le tiers de la production totale. Si l'on triplait le chiffre des immobilisations, on obtiendrait 900 millions. Mais ce chiffre, comme je viens de l'indiquer, est beaucoup trop faible.

Pour le chiffre des immobilisations de la mine de Lens, nous avons une certitude. Le rapport présenté à l'assemblée des actionnaires de Lens dit :

« Les travaux neufs de l'exercice 1908-1909 se sont élevés à 6.885.000 francs, amortis sur les bénéfices de l'exercice, ce qui porte le chiffre total des immobilisations effectuées depuis l'origine de la Société, grâce au versement initial des actionnaires et aux fonds constitués d'année en année, à la somme de 123.044 000 francs. »

La production de Lens ayant été de 3.300 tonnes, en 1908, le chiffre des immobilisations est de 37 francs par tonne extraite, soit à peu près le chiffre de 40 francs que donnait M. Couriot. Si l'on multiplie les 38 millions de tonnes de la production par ce chiffre, nous avons 1.500 millions de francs.

La plupart de ces immobilisations ont disparu des écritures des compagnies au fur et à mesure de leur amortissement. Par conséquent le chiffre de 1.500 millions ci-dessus est de beaucoup inférieur à la réalité.

Si les compagnies avaient été prodigues, elles n'auraient pas fait de réserves. Les actionnaires auraient reçu en dividendes la plus grande partie des bénéfices au moment où ils se seraient produits. Quand ils auraient eu besoin de capitaux, ils auraient émis de nouvelles actions et grossi par conséquent leur capital ; ils auraient émis des obligations, pratique suivie par certaines compagnies houillères depuis peu d'années.

Anzin, Bruy, Courrières, Carmaux n'en ont jamais émis. Il n'y a plus de trace de celles qui ont été émises par Lens et Blanzv.

Béthune a émis, en 1877, 10.000 obligations d'une valeur nominale de 500 francs au taux de 3 % nets, au prix d'émission de 280 francs ; en 1903, 8.500 obligations d'une valeur nominale de 500 francs au taux de 4 % bruts, au prix d'émission de 500 francs ; en 1905, 16.750 obligations d'une valeur nominale de 400 francs rapportant 3,75 % bruts, au taux de 398,50. Les souscriptions pour les premières obligations ont été reçues chez MM. Devilder et C<sup>ie</sup>, Scalbert, à la Société Générale, chez Dupont et C<sup>ie</sup>, Verley Decroix, au Crédit Industriel et Commercial. Pour les secondes obligations, elles ont été reçues au Comptoir National d'Escompte, au Crédit Foncier, au Crédit Lyonnais, au Crédit du Nord. Pour les troisièmes, elles ont été reçues chez MM. Dupont et C<sup>ie</sup>, Scalbert, Verley Decroix et à la Société Générale.

Dourges a émis directement, en 1894, 5.400 obligations au pair de 500 francs, rapportant 4 % bruts. Elle a fait d'autres émissions en 1897, en 1907, en 1909 toujours dans les mêmes conditions, au siège de la Société, avec préférence pour les actionnaires.

Liévin a fait deux émissions d'obligations de 500 francs au pair en 1906 et 1907 au siège de la Société.

Ces renseignements prouvent la facilité avec laquelle les compagnies houillères se procurent des capitaux en émettant des obligations. Dourges et Liévin n'ont même pas demandé le concours des banquiers. Pour d'autres émissions, les grands établissements de crédit ont prêté leur concours, en même temps que les banques locales.

Les capitaux ne font donc pas défaut, en France, à l'industrie houillère.

#### IV

##### L'industrie textile

Pour l'industrie textile, je ne vais me servir que d'un document : les cinq volumes de l'*Enquête sur l'industrie textile* faite par une commission de la Chambre des députés pendant la législature 1902-1906.

L'industrie textile a un caractère spécial ainsi défini dans la réponse de l'Union des Syndicats patronaux des industries textiles en France :

« Tandis que dans la métallurgie et dans l'industrie des mines on se trouve en présence de sociétés anonymes, dans l'industrie textile les entreprises dirigées par des particuliers sont la règle, la société anonyme est l'exception » (T. I, p. 53).

On installe un fils dans une filature qu'on monte à son intention avec les capitaux et le crédit de la famille.

Le rapport des deux juges de paix de Tourcoing montre bien la constitution de l'industrie textile dans le Nord : « La gestion directe par des particuliers propriétaires des usines est la plus usitée. C'est peut-être la cause principale de la prospérité de Tourcoing, l'œil du maître.

« Il y a bien deux grandes sociétés anonymes, mais ces sociétés ont été constituées pour rendre les partages de famille plus faciles. Les actions de chacune de ces deux sociétés appartiennent à des membres de chaque famille. »

Il est vrai que dans la région de Rouen « le Syndicat normand de la filature de coton dit que la société anonyme se substitue de plus en plus à la propriété individuelle ; mais là même où la société revêt la forme anonyme, il y a un patron qui représente les actionnaires » (T. IV, p. 19).

En réalité, l'industrie textile est une industrie de famille comme le prouve cette phrase du rapport du Syndicat des filateurs de laines de Tourcoing (Vol. II, p. 413) :

« L'accroissement qui a pu se produire dans l'industrie de la filature de laine provient de l'importance des familles patronales qui doivent procurer du travail à leurs enfants. »

Le rapport de l'Association de la soierie lyonnaise dit :

« Les sociétés anonymes sont extrêmement rares et celles connues, ayant leurs titres répartis entre un nombre assez restreint d'actionnaires, ne croient pas utile de publier leur bilan » (T. III, p. 28).

Nulle part dans cette volumineuse enquête, les industriels ne parlent du défaut de capital ni de la difficulté d'en trouver. Au contraire, M. Seydoux fait une démonstration très intéressante relativement au bon marché des capitaux en France, par conséquent, à la facilité pour l'industriel de s'en procurer.

Dans le rapport de la délégation de l'Union des Syndicats patronaux des industries textiles de France, le 15 janvier 1904, M. Seydoux s'exprime ainsi : « Chez nous deux industries seulement sont exportatrices, celles de la laine et de la soie. Celles du coton, du jute et du lin exportent peu ou pas du tout. Or, la laine et la soie sont des matières premières chères ; par suite les industries emploient beaucoup de capitaux et proportionnellement distribuent peu de salaires. Si donc les industries de la laine et de la soie peuvent exporter, c'est qu'elles ont à leur disposition des capitaux à meilleur marché en France qu'à l'étranger. »

M. Seydoux ajoutait : « Et ce qui tend à le confirmer, c'est que beaucoup de capitaux vont à l'étranger et concourent à la fondation d'établissements où l'on travaille la laine et la soie, tandis que, depuis dix ans, aucun établissement de même genre n'a été créé en France par les étrangers ; donc la rémunération du capital est moindre en France qu'à l'étranger » (T. I, p. 18).

En disant que l'industrie du coton n'exportait pas, M. Seydoux entendait qu'elle n'exportait pas dans les pays étrangers, ce qui est bien la véritable exportation. Cependant dans nos tableaux de douane on compte à l'exportation les marchandises envoyées en Algérie et dans nos colonies où elles jouissent du monopole que leur assure le tarif des douanes. D'après le rapport sur l'industrie textile en France, en 1908, rédigé au nom de la commission des valeurs de douane, par M. Grandgeorge, sur 31.145.000 kilos de tissus de coton exportés en 1908, il n'y en a que 8.531.000 exportés dans les pays étrangers, soit 27 %. Les 306 millions de francs comptés au chiffre d'exportation tombent donc à 81 millions de francs, quand on ne place sous cette rubrique que des établissements français.

M. Seydoux évaluait, en 1902, avec le syndicat, l'exportation des cotonnades à 36 millions de francs (Tableau 1).

M. Seydoux continuait : « Tenant pour établi que ce sont les industries françaises qui, employant beaucoup de capitaux, sont les seules à pouvoir exporter, je voudrais, de plus, prouver que dans l'industrie que je connais plus particulièrement, l'industrie de la laine, ce sont les articles qui nécessitent le moins de travail et le plus de capital qui se prêtent le mieux à l'exportation. »

Pour justifier sa thèse, M. Seydoux invoquait les chiffres de douane de 1883 à 1902. En tissus de laine, les exportations françaises sont tombées entre ces deux années de 370 millions de francs à 218 millions de francs.

Il ajoutait : « Si je prends le fil, industrie qui emploie la même somme de capital pour acheter la matière première, mais qui économise les salaires du tissage, je vois que les exportations ont pu se maintenir ou à peu près ; de 35 millions elles sont descendues seulement à 32 millions en 1902. Mais si je passe aux laines peignées, la situation est bien différente. La façon y est presque nulle et le capital est énorme, car la matière coûte fort cher et est immobilisée pendant longtemps ; or, l'exportation de laine peignée, qui n'était, en 1882, que de 6 millions de kilogrammes représentant une valeur de 41.576.000 francs, s'est élevée, en 1902, à 29.088.000 kilos, dont la valeur se montait à 112 millions. »

Les chiffres de douane depuis 1902 justifient la thèse de M. Seydoux :



**Exportation de France**

	Fils de laine	Laines peignées ou cardées	Tissus de laine
<b>1902</b> . . . . .	34,3	112,6	220,3
<b>1903</b> . . . . .	35,3	95,4	218,8
<b>1904</b> . . . . .	30,9	118,8	211,7
<b>1905</b> . . . . .	41,5	105,7	193,4
<b>1906</b> . . . . .	53,3	109,9	223,9
<b>1907</b> . . . . .	70,1	109,9	245,5
<b>1908</b> . . . . .	58,4	104,8	211,0

La laine consommée en France était en 1902 de 135 millions de kilos; en 1908, elle était de 150.600.000 kilos. La soie consommée en France était de 4 millions de kilos en 1902; la valeur était de 184 millions de francs; le chiffre des exportations des soieries atteignait 310.700.000 francs. En 1908, le chiffre des kilogrammes de soie était de 4.300.000 et la valeur de l'exportation de 337 millions de francs.

M. Seydoux donnait cette conclusion : « Tous ces chiffres prouvent que, lorsqu'une industrie emploie beaucoup de capitaux et distribue peu de salaires, elle est dans de bonnes conditions pour exporter. Et c'est, me semble-t-il, une preuve que l'industriel français se contente pour son capital d'une faible rémunération. »

L'Union des Syndicats patronaux des industries textiles de France s'associait à l'opinion de M. Seydoux dans les termes suivants : « M. Seydoux faisait remarquer que les industries textiles françaises qui, seules en France, peuvent exporter sont la laine et la soie. Or, ce sont précisément celles dont les matières premières coûtent le plus cher, qui emploient un chiffre très important de capitaux alors que, proportionnellement à la valeur de la matière première, elles distribuent relativement peu de salaire (T. I, p. 71).

« Ce sont les articles qui nécessitent le moins de travail et le plus de capitaux qui se prêtent le mieux à l'exportation : c'est la preuve que, contrairement à ce qu'on prétend en France, le capital industriel se contente en France d'une rémunération modique » (T. I, p. 72).

Donc la prospérité de l'industrie de la laine et spécialement de la laine peignée tient à ce que les capitaux en France sont à bon marché.

S'ils sont à bon marché, ils sont donc abondants, et « l'argent français » ne manque ni à l'industrie de la laine ni à l'industrie de la soie, ni aux autres industries textiles.

Cette industrie est toujours prospère. Le rapport de M. George Seydoux, cité dans le rapport de M. Gaston Grandgeorge sur l'industrie textile en 1909, dit : « L'année 1909 a été, en France, pour la filature de la laine peignée, une année de grande production. » Le capital n'a pas manqué; mais « la main d'œuvre a fait quelque peu défaut », dit le rapport (p. 63).

J'ai sous les yeux une statistique comprenant 98 sociétés françaises textiles ayant chacune un capital supérieur à 500.000 francs. Elles représentent un capital-actions de 247.954.000 francs. Le capital des sociétés qui ne publient pas de bilan est de 147.462.000 francs tandis que le capital des sociétés qui publient leur bilan est seulement de 100.492.000 francs.

Les sociétés qui publient leur bilan ont 85.590.000 francs d'obligations et

17.940.000 francs de réserves et d'amortissements. Leurs immobilisations représentent un capital de 89.555.000 francs.

Dans ce tableau, il n'y a pas de chiffre d'obligations pour les sociétés qui ne publient pas leur bilan ; mais on sait que dans beaucoup il y a des capitaux que les exigences du fisc empêchent d'y placer en comptes courants, mais qui, sous forme de prêts, augmentent leur capital dans une grande proportion. Une partie des bénéfices, employée à les rembourser, est ainsi dissimulée dans les écritures. C'est un artifice de comptabilité du reste tout à fait légitime, nul n'étant tenu à élargir l'assiette de l'impôt à son détriment.

On sait que l'année 1907 fut d'une activité exceptionnelle jusqu'à la fin d'octobre, moment où éclata la crise américaine. J'emprunte au rapport de M. Grandgeorge, pour 1908, fait au nom de la commission des valeurs de douanes sur les industries textiles, les observations suivantes :

« En ce qui concerne la filature de coton, le nombre des broches fut augmenté presque partout, mais en Angleterre notamment, dans des proportions tout à fait anormales et imprudentes. De même on peut dire que le nombre des métiers nouveaux montés à Calais, pour la fabrication des dentelles, a dépassé la mesure raisonnable. Il y aurait à citer maint autre exemple. De là l'effondrement des prix au commencement de 1908, quand, les moyens de production ayant augmenté, la consommation diminua par suite de la crise. »

Pendant il n'en résulta pas de ruines profondes. « La cause principale qui permit, dit M. Grandgeorge, à l'industrie textile de sortir à son honneur de tant de difficultés est la bonne situation financière de la plupart des commerçants et des manufacturiers au moment où ces difficultés se produisirent. Tous avaient réalisé de grands bénéfices depuis plusieurs années, il y avait partout d'importantes réserves de capitaux, et la haute banque put, sans compromettre le marché général, soutenir de son crédit, les maisons momentanément embarrassées, mais capables de supporter, sans fléchir, les pertes résultant de la liquidation des affaires engagées avant la crise. »

M. Grandgeorge montre comment l'industrie textile put supporter la crise, grâce à ses réserves ; mais il ajoute que « la haute banque put soutenir de son crédit les maisons momentanément embarrassées ».

Pour 1909, examinant les causes de la crise de l'industrie du coton, M. Grandgeorge les attribue « au manque d'élasticité du marché français. C'est la conséquence du système protecteur », ajoute-t-il.

## V

### L'industrie électrique

A propos de l'industrie électrique, M. J. Domergue a émis l'assertion suivante :

« Nos entreprises d'électricité, par exemple, doivent la majeure partie, sinon la totalité de leurs ressources financières, au concours de la Banque belge ou de la Banque suisse, alors que les caisses des sociétés de crédit établies en France regorgent d'argent français. »

Loin que les établissements de crédit français se soient désintéressés de l'électricité, ce sont eux qui ont créé ou patronné et développé les plus intéressantes

entreprises électriques du pays, tant pour la traction que pour le transport de la force.

En voici quelques exemples :

Énergie électrique du Littoral méditerranéen (capital-actions : 32 millions; obligations : 31.000.150 francs), laquelle a donné naissance à plusieurs autres entreprises, telles que la Société d'Éclairage électrique de Cannes; la Société des Forces motrices de la haute Durance; la Société d'Éclairage et Force Motrice des Bouches-du-Rhône, etc.

Compagnie Générale de Distribution d'Énergie électrique (capital : 12 millions; obligations : 12 millions).

Société d'Énergie Électrique du Sud-Ouest (capital : 14 millions; obligations : 16 millions).

Société Générale Électrique et Industrielle (capital : 5 millions), d'où sont sortis les Tramways de Béziers, les Tramways de Perpignan, les Tramways d'Angoulême, etc.

Compagnie Française pour l'Exploitation des Procédés Thomson-Houston (capital : 60 millions; obligations : 29.410.000 francs), laquelle a fondé un grand nombre d'entreprises électriques et de tramways (Tramways de Rouen, d'Amiens, de Versailles, etc.).

Société Méridionale de Transport et de Force (capital : 3.600.000 francs; obligations : 4.500.000).

Compagnie Générale d'Électricité (capital : 15 millions; obligations : 25 millions).

Compagnie Parisienne de Distribution d'Électricité (capital : 50 millions).

Maison Bréguet (capital : 4 millions; obligations : 1.800.000).

Compagnie Générale Française de Tramways (capital : 50 millions; obligations : 50 millions).

Compagnie Générale Parisienne de Tramways (capital : 30 millions).

Compagnie des Tramways électriques et Omnibus de Bordeaux (capital : 25 millions; obligations : 10 millions).

Chemins de fer Nogentais.

Tramways Algériens, Tramways de Tunis.

Société Grenobloise de Force et de Lumière (capital : 10 millions; obligations : 10.500.000 francs); etc.

Les établissements de crédit ont aussi placé des obligations du Secteur de la place Clichy (aujourd'hui remboursées), des Forces Motrices du Rhône (25.595.000) et en province, ont autorisé leurs agences à recevoir les souscriptions aux actions de la Société Électrique du Centre (capital : 37.500.000 francs), de la Compagnie Électrique de la Loire (capital : 5 millions; obligations : 6.260.000 francs), de la Compagnie d'Électricité Eure et Morge et de Vizille.

Le Comptoir National d'Escompte et la Société Générale viennent encore de fonder, sous le nom de Société Centrale pour l'industrie électrique, une compagnie ayant pour objet de contribuer au développement électrique en France.

Voilà 393 millions de capital-actions placés par les établissements de crédit. Il y a dans ces sociétés des entreprises de tramways.

Mais des entreprises de transport mues par l'électricité ont certainement des rapports avec l'électricité. Et ces entreprises de tramways sont des entreprises industrielles.

Ces faits prouvent que les entreprises d'électricité, pour s'établir en France, ont d'autre ressource que de s'adresser à la Banque belge ou à la Banque suisse.

## VI

### **Les valeurs industrielles et les grands établissements de crédit**

Le syndicat des banques de province prend part aux émissions de valeurs étrangères, des fonds d'État exactement comme les grands établissements de crédit. Mais les grands établissements de crédit ont aidé à la fondation et au développement de la plupart des grandes entreprises françaises.

Dans son livre, en réponse aux articles de M. Letailleur, intitulés « Propos de Lysis », Testis en a donné une énumération approximative que je reproduis en la complétant :

Messageries Maritimes, Compagnie Transatlantique, Magasins du Printemps, Compteurs et Matériel d'Usines à Gaz, Thomson-Houston, Énergie électrique du Littoral méditerranéen, Compagnie Générale de Distribution d'Énergie électrique, Compagnie Générale Française de Tramways, Tramways Sud, Tramways de Bordeaux, Société d'Éclairage, Chauffage et Force Motrice, Société du Gaz de Paris, Compagnie Générale d'Électricité, Établissements Bréguet, Gaz pour la France et l'Étranger, Aciéries de France, Aciéries de la Marine et d'Homécourt, Dyle et Bacalan, Denain-Anzin, Ateliers et Chantiers de la Loire, Chantiers et Ateliers de la Gironde, Mines de la Loire, Compagnie Générale des voitures, Nouvelles Galeries, Magasins Généraux de Paris, Eaux de la Banlieue de Paris, Société Immobilière Marseillaise, Chemins de fer Économiques, Tréfileries du Havre, Union des Gaz, Lits Militaires, Société Foncière Lyonnaise, Chemins de fer Départementaux, Compagnie Continentale d'Échange, Grands Moulins de Corbeil, Compagnie Financière des Mines d'Or et Exploration, Chemin de fer de la Camargue, Raffinerie Say, Compagnie Industrielle des Pétroles, Compagnie Nantaise de Navigation à Vapeur, Mines d'Anderny-Chevillon, Chemin de fer, Tramways du Var et du Gard, Chemin de fer Nord-Sud, etc.

En province les institutions locales ont également acclimaté dans leurs régions des valeurs industrielles que leurs clients pouvaient apprécier.

A Lyon :

Omnium Lyonnais, Chemins de fer de l'Est de Lyon, Omnibus et Tramways de Lyon, Chemin de fer de Lyon à la Croix-Rousse, Société Lyonnaise de Dépôts, Société Lyonnaise des Eaux et de l'Éclairage, Filatures de Schappe à Lyon, Grands Bazars de Lyon, Gaz de Lyon, Forces Motrices du Rhône, Forces Hydrauliques du Rhône, Société Foncière Lyonnaise, Plaques Lumière, Mines de Roche la Molière-Firminy, Houillères de Montrambert et de la Béraudière, toutes les valeurs de gaz et d'électricité des groupes la Chomette, Platon et Vautier, etc.

A Marseille :

Compagnie Française de l'Afrique Occidentale, Brasseries de la Méditerranée, Brasserie et Malterie Le Phénix, Chantiers et Ateliers de Provence, Société Marseillaise des Ciments Portland Artificiels, Société des Bougies Félix Fournier, Société Nouvelle des Huileries et Savonneries Méridionales, Société Immobilière Marseillaise,

Société Centrale pour l'Industrie électrique, une Compagnie ayant pour objet de contribuer au développement de l'industrie électrique en France.

On voit que les grands établissements de crédit et les banques locales ont un double caractère : ils font également des émissions financières et des émissions industrielles. Les uns et les autres font les placements qu'ils ont jugés les plus avantageux pour leur clientèle et pour eux.

Les intérêts de l'établissement et des clients sont solidaires. Si l'établissement offrait à ses clients des valeurs qui ne leur conviendraient pas, il serait comme un commerçant qui se mettrait dans la tête de chausser les Parisiennes avec des sabots au lieu de bottines ; ils lui resteraient pour compte. S'il se trompait sur la valeur de ces titres, non seulement on l'accuserait d'incapacité, mais la plupart de ses clients l'accuseraient de les avoir trompés sur la valeur de sa marchandise. Ils l'abandonneraient.

Là est la garantie du public. Il n'y en a pas d'autres.

## VII

### Le crédit à l'industrie

Dans la séance du 5 janvier 1910 de la Société d'Économie politique, M. A. Rafalovich a fait une communication ayant pour titre : « Le Crédit à l'industrie ».

Le crédit à l'industrie s'entend de celui qui est nécessaire à l'achat des machines, à la construction d'ateliers nouveaux, aux travaux d'agrandissement et de remonte. Il en faut pour traverser la période de transformation quand elle est longue. Il y a des besoins qui varient, mais qui peuvent être intenses lorsque les affaires vont extrêmement bien, que les prix sont élevés, que l'on croit avoir besoin de grands approvisionnements de matières premières ; dans les périodes de crise aussi, lorsqu'on vend peu ou mal, que les stocks sont considérables et encombrants. Il peut arriver que l'industriel ait besoin d'un crédit qui se prolongera pendant deux, trois, quatre, même cinq ans. Évidemment ce crédit n'est pas sans risques ; il exige une connaissance approfondie de la situation de l'emprunteur, de ses affaires, des raisons certaines du crédit.

Ici le crédit personnel joue forcément son rôle. Le crédit de l'industriel n'a pas pour limites les fonds ou titres déposés en son nom. Il est gagé sur son caractère ; car, dans les banques, mieux qu'ailleurs, on sait que les bénéfices ne viennent ni du capital ni du travail : ils viennent de la direction de l'entreprise.

La société de crédit fait confiance plus largement à un industriel qui a fait ses preuves comme habileté, comme sûreté de relations, qu'à un autre qui n'a pas de passé, ou qui a un passé un peu cahoté, ou qui présente des garanties intellectuelles et morales d'un niveau moins élevé.

Par conséquent, dans l'établissement de crédit, aussi bien à Paris que dans les agences des départements, le crédit personnel joue un rôle de premier ordre.

Non seulement les établissements de crédit accordent des crédits à la grande industrie, mais ils en ouvrent à la moyenne et à la petite industrie. Les crédits s'étagent depuis 5.000 francs jusqu'à plusieurs millions. Les découverts de 1 à 6 millions sont assez fréquents pour l'industrie. Dans ces dernières années, une industrie a joui, à Paris pendant assez longtemps, auprès des établissements de

crédit, d'un crédit de 15 millions. Seulement quand les crédits dépassent un certain chiffre, les établissements de crédit en France ne se font pas concurrence, comme le font les banques de Berlin. Les uns ou les autres forment un groupe, et ils ne sont pas exposés à cumuler, chacun de leur côté, des crédits à la même entreprise.

Les établissements de crédit ne peuvent pas publier la liste des industriels auxquels ils ont ouvert des crédits. Il y a là un secret professionnel.

Mais, si je ne puis fournir la preuve directe de ce que j'avance, je puis en fournir une preuve indirecte et décisive. Si les industriels et les négociants n'avaient pas trouvé auprès d'eux des avantages et des facilités, pourquoi donc seraient-ils venus à eux ? Pourquoi leur seraient-ils restés fidèles ?

Dans le rapport présenté à l'assemblée ordinaire du 9 avril 1907, le conseil d'administration du Comptoir National d'Escompte s'exprimait ainsi :

« Nous prêtons un concours incessant, non seulement aux maisons de premier et de second ordre, mais encore à beaucoup de très modestes commerçants, *quand nous nous sentons assurés de leur esprit de prudence, de leur amour du travail et de leur droiture*. Et ce n'est pas là un des moindres services que nous rendons au pays. Combien en voyons-nous, au cours de notre vie commune avec la clientèle, de ces ouvriers, partis des occupations les plus infimes, qui, grâce à notre appui, deviennent de petits patrons, puis, peu à peu, parviennent à des situations enviées. »

## VIII

### Conclusion

De cette étude résulte la fausseté des assertions portées par certains publicistes et par certains hommes politiques dénonçant « les capitalistes comme des ennemis de la France », répétant à tous les échos : « Il n'y a plus d'argent en France pour les affaires françaises. »

YVES GUYOT

---